



Séance du Conseil municipal
du 25/11/2025

Date de la convocation :
15/11/2025

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	14
Nombre de pouvoirs	05
Nombre de suffrages exprimés	19
Vote : POUR	19
Vote : ABSTENTION	00
Vote : CONTRE	00

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène, convoqués par les soins de Monsieur le Maire, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Lionel MONTILLAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : 14

M. le Maire, M. Fabrice RICHARD, Mme Sylvie JALARIN, Mme Hélène TOUBHANCE, Mme Martine FUCHS, M. André JANNOT, Mme Chrystel DANOY, Mme Sophie PETIT-LARDILEY, M. Jerry BERRIOT, M. Kévin CAMPOURCY, Mme Lou TRAZIE, M. Geoffrey LEMBEYE, M. David URBAN, M. Gérard HURTEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 05

M. Frédéric BATTUT a donné procuration à Mme Sylvie JALARIN ;
M. Mathieu DESCLAUX a donné procuration à Mme Sophie PETIT-LARDILEY ;
Mme Maria BOHU a donné procuration à M. Geoffrey LEMBEYE ;
Mme Aude SALAHI a donné procuration à M. Lionel MONTILLAUD ;
Mme Domina DELHOMMEAUX a donné procuration à M. Gérard HURTEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : 03

Mme Héloïse DESCLAUX ;
M. Arnaud DURAND ;
Mme Marie-Jacqueline PIN.

ETAIT ABSENTE NON EXCUSEE : 01

Mme Karine MARIE.

Mme Sylvie JALARIN a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-11-25-91 - FINANCES - ACTION SOCIALE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – EXERCICE 2025

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Sainte-Hélène est un établissement public administratif présidé par le Maire.

Il anime l'action sociale municipale, coordonne les interventions de solidarité et développe des actions en faveur des familles, des personnes âgées, sans emploi ou en situation de handicap.

Afin de lui permettre de poursuivre ses missions de prévention et de développement social sur le territoire communal, il est proposé d'attribuer au CCAS une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2025.

Cette subvention est inscrite au budget primitif du budget principal 2025 pour un montant maximum de 65 000 €.

Le versement sera ajusté en fonction des besoins réels constatés en fin d'exercice.

Pour mémoire, la subvention allouée au CCAS en 2024 s'élevait à 59 500 €.

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2321-2 ;
- Le budget primitif du budget principal 2025 adopté par délibération n°2025-04-14-21 du 14 avril 2025 ;
- Les crédits ouverts à l'article 657363 du budget principal 2025 ;
- La présentation du projet de délibération à la Commission "Finances, Moyens Généraux et Ressources Humaines" du 12 novembre 2025 ;

Considérant que le budget du CCAS de Sainte-Hélène repose exclusivement sur la subvention communale, qui constitue sa seule ressource et permet d'assurer le fonctionnement de l'établissement et la couverture de ses dépenses obligatoires ;

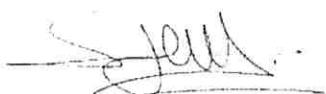
Après avoir entendu les explications du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 65 000 € au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Sainte-Hélène, au titre de l'exercice 2025 ;
- **PRÉCISE** que le montant voté constitue un plafond et que le versement sera ajusté en fonction des besoins réels constatés en fin d'exercice ;

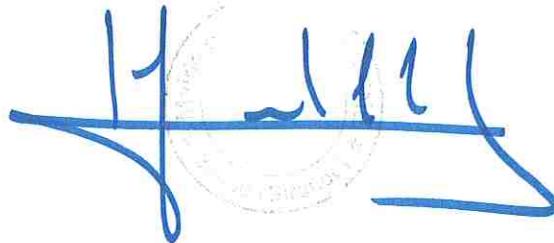
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au compte 657363 du budget principal 2025.

Le 25/11/2025,

La secrétaire de séance,
Sylvie JALARIN



Le Maire,
Lionel MONTILLAUD



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le



ID : 033-213304173-20251125-DEL_2025_91-DE